

Réaction des organisations chrétiennes

Loi sur l'immigration : « ne pas transiger avec le droit de l'étranger »

vendredi 28 avril 2006

Source : AFP

PARIS, le 24/04/2006 (AFP)

Une cinquantaine d'organisations chrétiennes ont lancé lundi un appel à l'opinion à propos du projet de loi de Nicolas Sarkozy sur l'immigration pour « ne pas transiger avec le droit de l'étranger ».

« Nous aimerions que des hommes d'Etat responsables nous expliquent qu'avant d'être hexagonal, le problème de l'immigration est d'abord international », a déclaré **Jean-Pierre Richer**, président du Secours Catholique au cours d'une conférence de presse tenue conjointement avec la Cimade, le CCFD (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement) et le Service National de la Pastorale des Migrants.

« Il ne s'agit pas d'établir des barrières avec des portillons tout juste entrebaillés et seulement par utilitarisme », a ajouté M. Richer à propos du projet de loi sur l'immigration qui doit être débattu à partir du 2 mai à l'Assemblée Nationale. « Combien de temps, faute d'un dialogue multilatéral, ces murailles tiendront-elles à la porte des riches ? », s'est-il interrogé.

Dans leur appel, la cinquantaine d'organisations chrétiennes dénoncent « la perspective utilitariste » dans laquelle s'inscrit, selon elles, la réforme prônée par le ministre de l'Intérieur Nicolas Sarkozy.

« En privilégiant une immigration "choisie" vis-à-vis d'une immigration dite "subie" contre laquelle il faudrait lutter », indique l'appel, « se profile un recul des droits liés au respect de la vie familiale et à l'accueil des demandeurs d'asile ».

Pour les associations chrétiennes signataires de cet appel, dont certaines comme la Cimade sont parties prenantes du Collectif Uni(e)s contre une immigration jetable, « il est du devoir des chrétiens de rappeler que l'homme doit toujours être au cœur de nos choix et la loi toujours viser à protéger les plus faibles ».

Patrick Peugeot, président de la **Cimade** a pour sa part souligné que « toutes les dispositions du projet sont restrictives », plusieurs d'entre elles constituant de « graves retours en arrière ».

Comme « le droit de vivre en famille » qui va être réduit, cite-t-il dénonçant également la suppression de l'automaticité du droit de séjour après dix ans passés en France.

Pour sa part, **Joël Thomas**, président du **CCFD**, a dénoncé « un recul considérable des droits fondamentaux » de la personne à travers le projet de Nicolas Sarkozy.

José Da Silva, directeur du service national de la Pastorale des Migrants, a souligné « la désespérance » des 200 à 400.000 personnes dépourvues de papiers en France, affirmant qu'il « faut absolument prendre en compte la réalité des sans-papiers qui ne pourront pas repartir et resteront clandestins ».

PARIS, le 11/04/2006 (AFP) -

Le projet de loi de Nicolas Sarkozy sur l'immigration sera examiné à l'Assemblée nationale à partir du 2 mai, au retour des vacances parlementaires, a-t-on appris mardi à l'issue de la conférence des présidents.

L'examen de ce projet est prévu jusqu'au vendredi 5 mai.

Présenté en Conseil des ministres le 29 mars, ce texte vise à privilégier une immigration « choisie » et non plus « subie » et instaure un durcissement des règles d'entrée et de séjour des étrangers en France.

abx/sm/swi